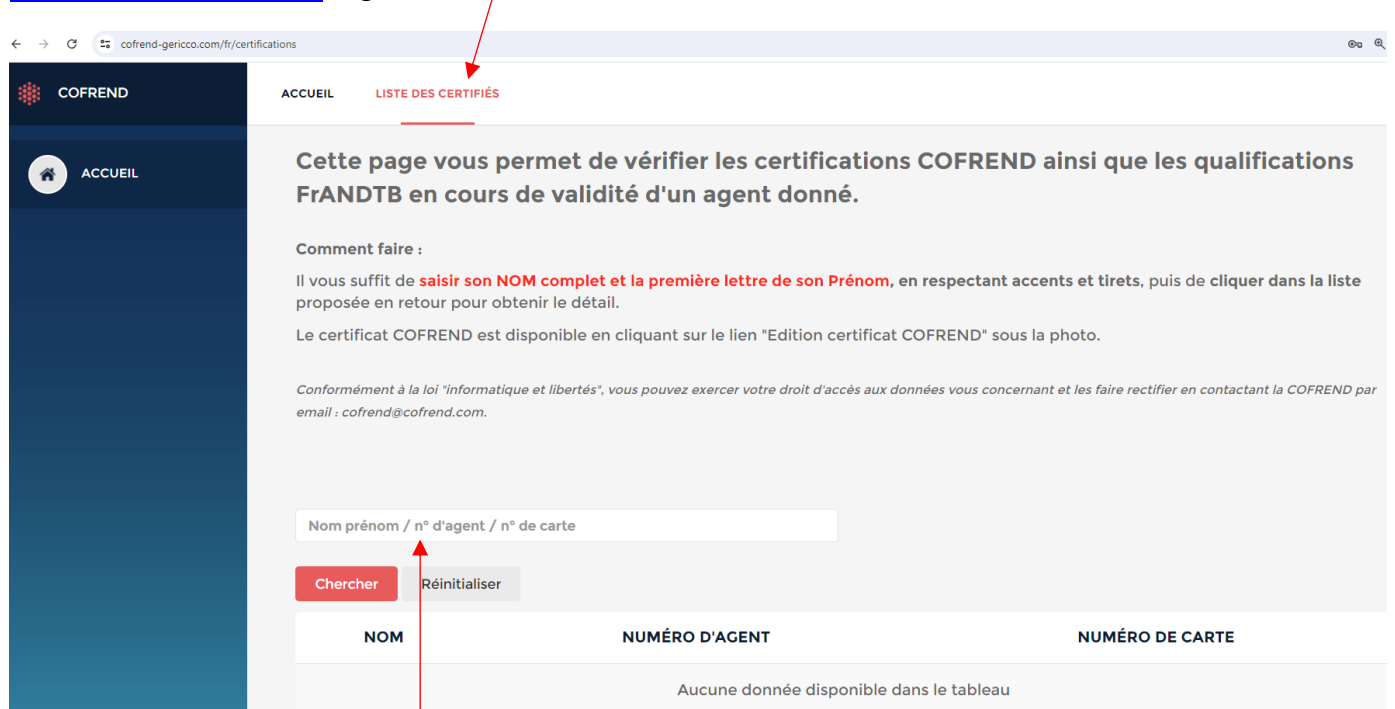


Date d'application : 01/07/2024

## I. OBJET DU DOCUMENT

Le présent document a pour objet de préciser les modalités de déclaration du changement d'employeur d'un agent certifié ainsi que de réédition de carte.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2024, les certificats ont été dématérialisés et sont désormais disponibles sur le site [www.cofrend-gericco.com](http://www.cofrend-gericco.com) onglet liste des certifiés :



Après avoir identifié l'agent recherché, il vous suffit de cliquer sur



présent sous la

L'autorisation d'opérer doit désormais être formalisée par l'employeur sur le support de son choix, être fondée sur le domaine d'application de la certification et autoriser l'agent à réaliser des tâches spécifiées. Elle n'est plus formalisée sur la carte de l'agent puisque celle-ci ne fait plus office de certificat et n'est donc plus obligatoire. La carte est dorénavant imprimée une seule fois pour toute demande traitée après le 1er janvier 2024 et permet désormais d'accéder directement au site GERICCO via un QR Code présent sur la carte :



## II. CHANGEMENT D'EMPLOYEUR

Pour pouvoir valider le changement d'employeur dans l'application GERICCO, il est nécessaire de transmettre à la COFREND (**[pole.certification@cofrend.com](mailto:pole.certification@cofrend.com)**) :

- une attestation du nouvel employeur avec la mention du nom, prénom, date de naissance, date d'embauche de l'agent et fonction exercée dans le domaine des CND,
- le code de déontologie dûment visé par le nouvel employeur avec le cachet de l'entreprise,

## II. MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT D'UNE NOUVELLE CARTE

Bien que la carte ne soit plus obligatoire, celle-ci peut être rééditée sous réserve d'en faire la demande à la COFREND, de préférence par email à **[pole.certification@cofrend.com](mailto:pole.certification@cofrend.com)**, ou à défaut, à l'adresse postale : COFREND - Maison des END – 64 rue Ampère – 75017 PARIS.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- demande écrite de l'employeur, ou de l'agent, avec mention du nom, prénom, date de naissance de l'agent concerné,
- un chèque à l'ordre de la COFREND, ou à défaut, un bon de commande officiel à la COFREND d'un montant de 70 € HT,
- En cas de changement de patronyme : un document officiel attestant du nouveau nom et prénom.